



Genève, le 10 juin 2021  
Aux représentantes et représentants  
des médias

## **Communiqué de presse du département des infrastructures**

### **A vélo, en trottinette, en scooter, à moto: lancement d'une campagne pour le respect des règles et des bons comportements**

**Les règles et les principes de bons comportements s'appliquent à tous les usagers de la chaussée, quel que soit leur moyen de déplacement. C'est pour rappeler ce préalable essentiel à une mobilité respectueuse et apaisée que le département des infrastructures (DI) lance une campagne de sensibilisation à l'attention des adeptes du vélo ou de la trottinette, dont le nombre ne cesse de croître. Une campagne parallèle sera menée au sujet du stationnement illicite des motos et scooters.**

A Genève, comme dans de nombreuses autres villes, le recours à la mobilité douce a connu dernièrement un essor remarquable. Cette progression repose sur divers facteurs concomitants, comme la plus grande sensibilité des usagers et des usagères aux enjeux environnementaux et aux objectifs de développement durable, la forte croissance de l'offre de vélos électriques et d'autres moyens de transport tels que les trottinettes électriques, ou l'engorgement récurrent des centres-villes en raison du trafic automobile. La tendance a été renforcée par la mise en place, en 2020, de nouveaux axes cyclables en ville, destinés à minimiser le report des transports publics vers la voiture individuelle qui avait été constaté en lien avec la crise sanitaire.

Dans ce contexte, le DI, qui est en charge des politiques de la mobilité et des transports, est fortement préoccupé par les tensions qu'induisent ces évolutions, particulièrement en ce qui concerne la cohabitation entre cyclistes et piétons, ces derniers représentant à Genève la plus grande part des déplacements en ville.

### **Appliquer la loi cantonale pour viser une meilleure qualité de vie**

Pour le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, la question du respect des règles de circulation et du respect mutuel entre les divers usagers de l'espace public est prioritaire dans le cadre de la mise en œuvre de la loi cantonale pour une mobilité cohérente et équilibrée, qui impose notamment de prioriser les transports publics et la mobilité douce dans le centre.

La stratégie du DI vise à apaiser la situation dans notre canton en matière de trafic et de déplacements et à créer les conditions d'une meilleure qualité de vie dans un esprit de développement durable. *"Afin que cette évolution se déroule de manière harmonieuse, il est indispensable de rappeler à chacune et à chacun ses devoirs et ses obligations. Cela passe par l'information et la sensibilisation, mais également par la sanction"*, souligne Serge Dal Busco.

## Une sensibilisation informative et ludique

Pour aller dans ce sens, le DI lance ce mois une campagne de sensibilisation aux bons comportements et au respect des règles, qui se déroulera jusqu'à fin août. Destinée à celles et ceux qui pratiquent la mobilité douce, la campagne se déclinera sous diverses formes: pose de panneaux informatifs sur des points stratégiques (notamment les feux rouges pour cyclistes), accompagnée d'opérations de sensibilisation sur le terrain, rappel des règles et des bons comportements sur divers supports (flyers, Internet, vélos-taxis en circulation...), diffusion d'un guide pratique de la mobilité douce, mise en place d'événements pédagogiques et ludiques ponctuels en divers lieux du centre-ville, relayés par les réseaux sociaux.

Pour Serge Dal Busco, il n'est pas question de fermer les yeux sur les comportements illégaux, dangereux ou irrespectueux: *"Dans nos villes, toutes les personnes qui se déplacent, quel que soit leur véhicule, doivent se plier à des règles et à des contraintes. Beaucoup d'habitants se sont récemment convertis au vélo électrique ou à la trottinette et ont parfois tendance à éprouver une sensation de liberté assortie d'un certain sentiment d'impunité. Ceci n'est pas tolérable, raison pour laquelle les règles doivent être rappelées fermement et les sanctions prévues par la loi, appliquées aux contrevenants."*

## Mettre fin au stationnement illégal des motos sur les trottoirs

La campagne visant les utilisateurs et utilisatrices de la mobilité douce se doublera durant le mois de juin de la première phase d'une autre campagne qui vise, quant à elle, le stationnement des motocycles sur les trottoirs. Des informations seront posées sur les motos et scooters stationnés dans les quartiers, sous forme de "cravates" accrochées aux poignées.

Il sera ainsi rappelé aux motocyclistes et scootéristes que le stationnement sur les trottoirs est illégal et que le canton, en collaboration avec la Fondation des parkings et les autorités municipales, a créé – comme M. Dal Busco s'y était engagé en 2018 – quelques 1600 nouvelles cases sur la chaussée dans les quartiers et environ 600 places dans les ouvrages, dotées de conditions tarifaires très avantageuses.

La campagne visant à mettre fin au stationnement illégal des deux-roues motorisés reprendra à la rentrée scolaire avec de nouvelles opérations d'information et de sensibilisation, qui rappelleront que les stationnements illégaux seront dûment sanctionnés.

*Pour toute information complémentaire: M. Roland Godel, porte-parole, DI, T. 078 802 90 07.*